

## Les Études : durée et contenu

Cette formation est organisée autour de 4 domaines de formation :

► DF 1 : accompagnement social et éducatif spécialisé (450 heures)

► DF2 : conception et conduite de projet éducatif spécialisé :

1ère partie : participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé (300 heures)

2ème partie : conception du projet éducatif spécialisé (200 heures)

► DF3 : communication professionnelle en travail social :

1ère partie : travail en équipe pluriprofessionnelle (125 heures)

2ème partie : coordination (125 heures)

► DF4 : implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter-institutionnelles :

1ère partie : implication dans les dynamiques institutionnelles (125 heures)

2ème partie : travail en partenariat et en réseau (125 heures)

## Aptitudes et Profil requis

- Capacité à entrer en relation de façon adéquate avec les populations en difficultés et adapter des techniques à leurs problématiques,
- Capacité à conceptualiser, à mettre en œuvre et à évaluer un projet éducatif spécialisé,
- Capacité à situer et à coordonner son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet,
- Capacité à travailler en équipe pluri-professionnelle, avec les partenaires et les réseaux,
- Capacité à élaborer, gérer et transmettre de l'information.

## Domaines d'activités

« L'éducateur spécialisé intervient principalement, mais sans exclusivité, dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et l'insertion sociale. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées. » (Arrêté du 20/06/2007)

## Conditions d'admission à la formation

Etre âgé(e) de 18 ans à l'entrée en formation

Etre titulaire de l'attestation Prévention et Secours Civiques Niveau 1 ou s'engager à l'obtenir au cours de la première année de formation.

Etre titulaire soit :

- du baccalauréat, ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
- de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités, du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
- d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV,
- du diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant, du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de vie Sociale et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant,
- avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11 septembre 1995.

Avoir réussi les épreuves de sélection

Hors Quota : peuvent être recrutés en situation d'emploi, sous réserve d'un financement correspondant les candidats ayant obtenu la moyenne aux sélections en fonction du nombre de places disponibles.



# Educateur Spécialisé

Diplôme de niveau III  
Formation sur 3 ans

IFME 2117 chemin du Bachas - 30000 Nîmes

Tel : 04 66 68 99 60 Fax : 04 66 68 99 61

Mail : [contact@ifme.fr](mailto:contact@ifme.fr) - [www.ifme.fr](http://www.ifme.fr) -

N° siret : 42265862500047



## Le Métier

« L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne, ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires ». (Arrêté du 20/06/2007)

## La Sélection

### Epreuve écrite d'admissibilité (notée sur 40 points)

Travail écrit sur table de 3h30, ouvert à tous les candidats. Il s'agira de répondre à un Questionnaire à Choix Multiple (noté sur 10 points), puis de dégager les idées principales d'un texte (noté sur 10 points) et enfin de répondre à 2 questions s'y rapportant (noté sur 20 points).

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les capacités de compréhension du candidat, d'écriture, de réflexion, d'organisation de sa pensée, son implication personnelle et son ouverture d'esprit.

Toute note obtenue inférieure à la moyenne est éliminatoire.

En cas de réussite à l'épreuve écrite d'admissibilité, une convocation sera adressée à chaque candidat pour les épreuves orales d'admission où il sera demandé des pièces complémentaires.

### Epreuves orales d'admission

**1) Epreuve d'entretien de motivation** avec un professionnel d'une durée de 30 minutes maximum (*notée sur 20 points*)

Entretien oral à partir de la lettre de motivation d'une à deux pages produite présentée et commentée à un examinateur professionnel. Cette lettre sera accompagnée de tout justificatif d'expérience permettant d'illustrer l'intérêt porté par le candidat à des publics en difficultés, à un engagement citoyen, associatif, humanitaire...

Les critères retenus pour cette épreuve sont : la présentation de l'écrit, la richesse de l'engagement et des expériences antérieures, la motivation pour le métier, la motivation pour la formation et les attentes, une organisation pensée de la formation.

**2) Epreuve de groupe (notée sur 20 points)**

Epreuve de 1h20 qui permettra d'évaluer les capacités d'adaptation, de travail en équipe, de prise de responsabilité et d'initiative au travers d'une activité collective organisée à partir d'une consigne donnée.

Le total des deux notes est éliminatoire s'il est inférieur à la moyenne (<20/40). Après réunion de la commission de sélection, les candidats admis seront ceux qui, dans la limite du quota fixé par la Région, auront obtenu le maximum de points.

## La Formation

La formation préparant au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé est dispensée de manière continue ou discontinue en 3 années scolaires. Elle comporte 1450 heures d'enseignement théorique et 2100 heures (60 semaines) de formation pratique (hors allègement ou dispense).

**Possibilité d'allègement :** Titulaires du Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur, du Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique, du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social, du Diplôme de Conseiller en Economie Sociale et Familiale, du Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants, du Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animation ou du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, titulaires du Bac + 2, d'une licence ou d'un titre admis en équivalence, d'un diplôme universitaire de technologie mention carrières sociales, d'une attestation de réussite à la formation dispensée par le Centre National de Formation et d'Etudes (CNFE), de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, du Diplôme d'Etat d'Infirmière ou de Puéricultrice.

39 places disponibles par an (quota financé par la Région Languedoc Roussillon).

L'IFME participe aux dispositifs d'accompagnement des candidats désirant obtenir le Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé par le processus élaboré dans le cadre de la VAE (voir fiche spécifique).